



Ville  
d'Épinal  
département des Vosges

**Plan Local d'Urbanisme :**  
**Modification n°7**  
**Modification n°8**

Avis de la  
Commission  
départementale de  
préservation des  
espaces agricoles,  
naturels et  
forestiers

Dossier soumis à enquête publique  
Avril 2024



Bureau d'études **éolis**

Urbanisme  
Aménagement du territoire  
Communication et concertation

56 rue de la Prairie  
88100 Saint Dié des Vosges  
09 79 05 77 46 / 06 17 46 79 59  
eolis.todesco@orange.fr



**PRÉFÈTE  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le

**20 FEV. 2024**

**Mme Coralie RULQUIN**

Référente urbanisme

03 29 69 12 82

coralie.rulquin@vosges.gouv.fr

ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

9, Rue du Général Leclerc

B.P. 25

88026 EPINAL Cedex

Monsieur le Maire,

Par courrier du 22 novembre 2023, vous avez saisi la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) afin qu'elle émette un avis sur les modifications N°7 et N°8 du Plan local d'urbanisme de la commune d'EPINAL.

Ce dossier a été présenté lors de la réunion de la CDPENAF du 12 février dernier.

Après examen, la commission a rendu les avis suivants :

- avis favorables pour :

- l'évolution du règlement de la zone A et de la zone 1N,
- le reclassement d'un secteur 1Ng en zone A (4,61 ha) dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial et notamment de la régie maraîchère,
- le reclassement pour des exploitations agricoles de la zone 1N en zone A (au lieu dit Humbertois et au lieu dit Vieux ST Laurent).

- avis défavorables considérant la consommation d'espaces naturels et forestiers pour :

- la création d'un STECAL route d'Archettes pour les parcelles privées D1038 et 1039, (passage de la zone 1N en secteur 1Nh pour 0,91 ha),
- le rattachement des parcelles D 464 (en partie) et D465 classées actuellement en 1 Nd au STECAL existant 1Nh pour 0,36 ha.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma meilleure considération.

Pour la préfète et par délégation  
le directeur départemental adjoint  
des territoires,

  
Grégory BOINEL